

RECRUTEMENT D'UN·E PROFESSEUR·E ASSOCIÉ·E DE COR ANGLAIS 3 HEURES HEBDOMADAIRES

Le CNSMD de Lyon organise un concours pour le recrutement d'un·e professeur·e de cor anglais, à temps non complet, 3 heures hebdomadaires (le temps complet est de 12 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le·la professeur·e sera responsable de l'enseignement de la discipline complémentaire de cor anglais au sein du pôle Interprétation, pour des étudiant·es recruté·es par voie de concours et dont les études se déroulent en 3 cycles supérieurs selon le principe du LMD. La mission est susceptible d'évoluer en fonction du projet de l'établissement.

Profil :

- Capacité à justifier d'une activité d'enseignement d'au moins trois années ou d'une carrière nationale ou internationale reconnue dans la discipline
- Grandes aptitudes pédagogiques
- Sens des relations humaines et du travail en équipe, sens de l'organisation et réactivité ;
- Maîtrise de l'usage des outils informatiques et numériques ;
- Maîtrise de l'anglais et capacité à dispenser son enseignement dans cette langue.
- Adhésion aux valeurs de la charte pédagogique en vigueur dans l'établissement
- Titulaire de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur en lien avec le poste et délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées

Les objectifs pédagogiques seront déclinés en fonction des référentiels suivants :

- Référentiel métier instrumentiste-chanteur de l'annexe de l'arrêté du 1 février 2008 (DNSPM) : [RNCP37687](#)
- Référentiel de connaissances et compétences du diplôme de deuxième cycle valant grade master de musicien interprète du CNSMD de Lyon : <https://cnsmd-lyon.fr/formations-musique/master-hautbois/>

Le contenu de l'enseignement comporte :

- Les cours hebdomadaires de cor anglais aux étudiant·es de discipline principale hautbois en 1^{er} cycle (DNSPM), 2^{ème} cycle (Master), de 3^e cycle (doctorat ou Artist Diploma), permettant aux étudiant·es de préparer leur insertion professionnelle au meilleur niveau.
- La structuration de cette discipline complémentaire dans le cursus de DNSPM et éventuellement le contrôle continu des étudiant·es lors de chacun des semestres.
- La recherche de répertoire et la définition des programmes des évaluations intermédiaires, en concertation avec les professeurs de discipline principale.
- En lien avec les professeurs de hautbois, une aide éventuelle à la répartition des étudiant·es dans les différentes séries de pratique collective ainsi que la préparation et le suivi de celles-ci.
- L'accompagnement des étudiant·es dans les dispositifs de production propres au CNSMDL et avec ses partenaires.
- Le suivi pédagogique de chaque étudiant·e en lien avec le service des études et le responsable de pôle.
- La participation éventuelle aux concours d'entrée, évaluations intermédiaires et finales des étudiant·es des classes de hautbois.
- La contribution au projet de l'établissement. La participation aux réflexions de l'établissement sur l'évolution de ses missions et sa vision de l'artiste dans la société.
- Connaissance des évolutions pédagogiques et institutionnelles, et participation active à celles-ci dans les groupes de réflexion du CNSMDL.



L'ensemble de ces activités se déroule en étroite concertation avec les professeurs de discipline principale, le responsable du pôle Interprétation, ainsi que ses responsables délégués, l'équipe pédagogique du département musique et la direction.

Le poste à pourvoir est à temps non complet : les candidats doivent s'assurer néanmoins préalablement à leur candidature, qu'en cas de cumul d'activité, ils seront en règle avec les règles de cumul d'emploi et d'activité en vigueur, et qu'ils pourront assurer le service dans sa globalité, à savoir assurer les heures d'enseignement en face à face et les services attendus tels que décrits dans la fiche de poste et l'arrêté du 22 juillet 2025 relatif aux Conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon. [Arrêté du 22 juillet 2025](#)

Les conditions de rémunération sont les suivantes : Rémunération conforme à la grille des enseignants votée en conseil d'administration du 9 mai 2025 – L'indice plancher de la grille est l'indice majoré 478 - La rémunération des agents publics contractuels est fixée par l'autorité compétente en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de ces agents.

Admissibilité : La commission de recrutement procèdera à une sélection sur dossier constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé.

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **dimanche 3 mai 2026, à minuit**
à : recrutement.enseignant@cnsmd-lyon.fr

Concours : **Mercredi 17 juin 2026**

- Épreuve pédagogique : Un cours à donner à un étudiant de la discipline concernée, d'une durée de 30 minutes maximum. Ce cours portera sur des œuvres de styles et répertoires variés.
- Un entretien avec le jury de 15 minutes environ

Renseignements complémentaires : recrutement.enseignant@cnsmd-lyon.fr